



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

01 décembre 2025

N°34/2025

Le 01 décembre 2025, le Conseil Municipal d'Unias s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPORT Yves, Maire d'Unias, dûment convoqués le 25 novembre 2025.

Présents : Yves DUPORT, Marc MARLEF, Martine GUICHARDET, Joseph BRANCATO, Patrick RAIMOND, Christophe RIOCREUX et Cyrielle GOUNY

Absents excusés : Christophe ROME (pouvoir à Joseph BRANCATO) et Julien VEY

NBRE DE CONSEILLERS

en exercice : 09
présents : 07
votants : 08

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20251201-DEL342025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Publication : 17/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Date convocation : 25 novembre 2025

Secrétaire de séance : Martine GUICHARDET

OBJET : Sollicitation Fonds de Concours auprès de Loire Forez pour UNIAS projet de construction d'un cabinet médical

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales indiquant les attributions du conseil municipal,

Vu l'article L1111-10 du Code générale des collectivités territoriales indiquant les conditions de la participation minimale du maître d'ouvrage lors d'opérations d'investissement,

Vu l'article L5214-16 V du Code générale des collectivités territoriales prévoyant les conditions d'octroi d'un fonds de concours entre un établissement public de coopération intercommunale et une de ses communes membres,

Vu la délibération N°20 en date du 23 novembre 2021 du conseil communautaire de Loire Forez agglomération relative aux modalités d'attribution d'aides financières dans le cadre du cercle vertueux d'économie d'énergie,

Loire Forez agglomération a lancé un appel à projets concernant le financement de travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités, lequel s'inscrit dans le cadre du dispositif : « Cercle vertueux d'énergie ». Ainsi, les actions financées par ce fonds doivent générer de nouvelles économies d'énergie permettant de ré-abonder le fonds d'investissement, et ce afin d'augmenter les capacités d'aides aux communes.

Pour ce faire, les communes bénéficiaires s'engagent à reverser un réabondement de 25 à 50% du montant d'aide perçu selon les modalités précisées dans le règlement du dispositif.

Or la commune UNIAS désirer réaliser des travaux énergétiques expose le projet communal de construction d'une maison médicale.

Compte tenu que le projet ci-dessus décrit rentre dans le cadre de l'appel à projets lancé par Loire Forez agglomération concernant le financement de travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités, la commune d'UNIAS souhaite solliciter une participation financière sous la forme d'un fonds de concours auprès de Loire Forez agglomération.

Ainsi, il propose au conseil municipal :

- De solliciter un fonds de concours auprès de Loire Forez agglomération dans le cadre de la construction d'une maison médicale projet de la commune d'UNIAS,
- De ne pas s'engager à ré-abonder au fonds d'investissement dans les conditions précitées,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de versement de fonds de concours,
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De solliciter un fonds de concours auprès de Loire Forez agglomération dans le cadre de la construction d'une maison médicale projet de la commune d'UNIAS,
- De ne pas s'engager à ré-abonder au fonds d'investissement dans les conditions précitées,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de versement de fonds de concours,
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

A UNIAS
Certifie exécutoire
Le 02 décembre 2025

Le Maire,
Yves DUPORT


La secrétaire de séance
Martine GUICHARDET

